

LA FRANCHISE VA-T-ELLE RESTER LONGTEMPS HORS LA LOI ?

EN INAUGURANT, LE 22 MARS, LA PREMIÈRE SEMAINE INTERNATIONALE DU COMMERCE, M. JEAN-MARIE BOCKEL — SECRÉTAIRE D'ÉTAT AU COMMERCE — A ANNONCÉ LA CRÉATION D'UNE COMMISSION DE NORMALISATION DE LA FRANCHISE.

QUELQUES JOURS PLUS TOT, Me GAST — UN AVOCAT PARISIEN BIEN CONNU DANS LE MONDE DE LA FRANCHISE — PRÉSENTAIT A LA PRESSE "UN PROJET DE PROPOSITION DE LOI SUR LA FRANCHISE".

DEUX ÉLÉMENTS LAISSANT A PENSER QUE L'ON S'ACHEMINE VERS UNE LÉGISLATION EN LA MATIÈRE, MÊME SI LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DU FRANCHISAGE S'EN DÉFEND.

....

.... Le 14 mars, Me Gast présentait à la presse "un projet de proposition de loi sur la franchise". Certes, l'avocat parisien n'est pas membre de la Fédération. Mais en tant que président de l'Université européenne de la Franchise, et conseiller de franchiseurs comme de franchisés, on ne peut non plus nier sa parfaite connaissance du sujet, ni l'audience qu'il a dans le monde de la franchise. Le projet de loi est court, quatre articles seulement. Mais il donne une définition à la franchise, et surtout définit des conditions très strictes pour mériter le titre de franchiseur. Et à y regarder de près, il y a des corrélations évidentes entre le projet de Me Gast et le code de déontologie de la F.F.F. Nul doute que la norme à venir reprendra également certains — pour ne pas dire la plupart — de ces éléments.

Si rien n'est arrêté, l'idée d'une loi sur la franchise est en l'air. Et malgré toutes les déclarations affirmant le contraire, nous pouvons nous demander combien de temps la franchise va rester hors la loi. Les paris sont ouverts...

C.B.